

# FEDERATION FRANCAISE des PÊCHES SPORTIVES

## COMITÉ RÉGIONAL FFPS COMMISSION RÉGIONALE MER



Réunion annuelle commission FFPS/MER  
du 10 février 2018

À FRONTIGNAN

### Compte rendu

#### Présents:

Alain BANEGUES vice-président commission régionale FFPS/Mer, Comité Occitanie.  
Christophe BARTHE secrétaire général commission FFPS/MER, Comité Occitanie.  
Michèle BANEGUES Trésorière commission FFPS/Mer, Comité Occitanie.

Représentants les clubs: Guillaume THION(LSCS), Marc VALLIERES(GSCC), Roger PALAISI(PSF),  
Françoise MAURAN(PSF), Jean Pierre AYNIE(APCR), Jean Paul LEGUEVAQUES(APCR), Thierry  
BARBIER(CPCC), Johan REY(LSCS), Jean Pierre PAUL(CPCC), Jocelyne PAUL(CPCC), David  
COCHET(PSF), Nicolas CASANO(PSF), Jean Marc MAURAN(PSF).

Absents excusés: Jean Claude FERNANDEZ (APCR pouvoir), Gérard RIVIERRE (CPCC pouvoir), Jean  
Marc PARISE(CAOFC), Frédéric FORZINI(MED), Viviane CANOVA-PARISE(CAOFC), Bernard  
HUMBERT (président FFPS/Occitanie).

#### Invité:

Amine MAMMARI responsable national commission Big Game FFPS/Mer.

*Alain BANEGUES président de la commission FFPS/Mer Occitanie présente l'ordre du jour:*

### ORDRE DU JOUR

Le mot du Président.  
Adoption du PV de l'AG Constitutive du 08 Janvier 2017.  
Adoption du RI de la Commission Régionale FFPS/Mer  
Adoption du règlement des sanctions Régionales.  
Le rapport moral et sportif 2017. Secrétaire  
Le bilan financier. (2016 et 2017). Trésorière  
Budget prévisionnel (2018). Trésorière  
Cooptation de trois membres au sein de la commission régionale FFPS/Mer  
Formations régionales 2018.  
Calendrier loisir et sportif 2018 (bord/lancer, bateau, big game)  
École de pêche.  
Info régional et nationale  
Questions diverses

- **Présentation de la Commission Régionale FFPS/Mer Occitanie**

*Alain BANEGUES présente l'organigramme des personnes responsables de la commission régionale FFPS/Mer Occitanie.*

*Il précise que n'étant pas statutaire cette commission ne peut appeler cette réunion « assemblée générale », ce sera donc une réunion annuelle de la commission FFPS/Mer.*

*Il remercie le président Roger PALAISI et Françoise MAURAN du club Pêche Sportive Frontignanaise de leur accueil pour cette première réunion relatant les saisons 2016 et 2017, en raison de la scission entre la FFPM et la FFPS pour laquelle il n'y avait aucune entité structurelle, il a donc assuré l'intérim en 2016 et mit en place la commission régionale FFPS/Mer en 2017.*

*Membre du comité directeur national il s'est engagé de développer celle-ci pour l'olympiade 2017/2021.*

*Lors de la constitution du comité régional FFPS Occitanie, pour qu'une représentation de la mer soit, il envoya sa candidature et fut élu au poste de vice-président pour la commission Mer, en suivant il a constitué un bureau directeur de cette commission, au secrétariat : Christophe BARTHE à la trésorerie : Michèle BANEGUES, à la vice-présidence : Gérard RIVIERRE.*

*Les responsables disciplines bord/lancer sont les présidents de clubs, aussi membres du jury lors des sélectifs.*

*Le responsables des disciplines bateaux côtiers et hauturiers le vice-président Gérard RIVIERRE. Dans le cadre du développement régional les instances nationales nous fournirons aussi des informations ainsi que la DPMA.*

*Enfin le président propose pour étoffer le bureau directeur trois cooptations dont deux dames dans un souci de parité : Mmes Françoise MAURAN, Viviane CANOVA-PARISE, et M. Guillaume THION.*

*Question sur la validation de la cooptation de la part du président à l'assemblée des membres réunies aucune voix-contre, aucune abstention, le président valide la cooptation.*

*Le secrétaire propose de faire un organigramme des instances fédérales pour que tous puissent comprendre les rouages et postes des acteurs fédéraux.*

*Question sur le règlement intérieur avec comme modification des termes de « réunion » à la place d' « assemblée » de « commission » à la place de « fédération » et la dénomination Big Gamme ; aucune voix contre, aucune abstention la motion est adoptée.*

*Question sur le règlement des sanctions régionales, Marc VALLIERES prend la parole pour dire que le fait que les membres de l'organe délibérant soit anonymes et contraire à la loi du sport et tombe sous le coup de sanctions du tribunal du sport et du code pénal, le président répond que nous allons nous renseigner.*

*Réponse du président : notre règlement des sanctions régionales est parfaitement statutaire.*

*Il se repose sur le règlement disciplinaire de notre fédération de tutelle la FFPS.*

*Toutefois nous prenons acte de la demande et nous apporterons une réponse au plus tôt.*

*Dans l'attente, le règlement des sanctions régionales reste d'actualité pour la saison 2018.*

*Le secrétaire fait la lecture du rapport moral et sportif de la saison passée et laisse la parole à la trésorière pour faire son rapport financier.*

*La trésorière présente le bilan 2017, énumère toutes les dépenses et recettes de la commission régionale FFPS/Mer Occitanie pour les deux saisons sportive 2016 et 2017.*

*Elle donne le solde comptable 2017 positif (245,93€uro) ; le bilan est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

*Elle présente le Budget prévisionnel pour 2018, quitus lui est donné.*

*Question dans l'assistance sur l'éventuel investissement d'un simulateur de pêche, non prioritaire dans l'immédiat.*

*Formations régionales 2018 un besoin rapide de commissaire sur la discipline Big Game qui organisera le championnat du monde en octobre ; demande la mise en place rapidement d'un calendrier, s'en suivra la formation de moniteur de pêche pour le besoin des écoles de pêche.*

*Les calendriers : le calendrier bord/lancer à était fait 4 novembre 2017, 8 manches sélectives, 3 concours loisirs et 2 concours lancers prévus.*

*Le calendrier bateau est prêt en attente de diffusion.*

*Le calendrier Big Game à venir.*

*Les écoles de pêches : école de pêche CPCC très active mais manque de jeune licencié pour une réversion dérisoire.*

*École de pêche du PSGS toujours en attente d'agrément national.*

*Le club PSF demande un formulaire de création d'école de pêche.*

*Information régionales et nationales rien de plus qu'un petit résumé des travaux des commissions nationales de la CIOTAT du 20 et 21 janvier 2018, comptes rendus et modifications des règlements tenus à la disposition des différentes disciplines.*

*Questions diverses :*

*- peut on faire des échanges entre école de pêche mer et eau douce ? Réponse oui avec une licence FFPS on peut pratiquer toutes les disciplines de pêche affiliées à la fédération mère la FFPS.*

*- Information 300 licences/mer en 2017 dans notre région.*

*- Où peut-on louer un simulateur ? Réponse du président Cabesto Montpellier en aurait un peut être à louer, décathlon Perpignan ne veut plus le louer.*

*Fin de l'ordre du jour pour la réunion annuelle commission FFPS/Mer Occitanie.*

*Parole est donnée à notre invité du jour, Amine MAMMERI responsable national commission Big Game pour parler de la saison de pêche du thon rouge.*

*Il commence par donner la parole à l'assistance en leur demandant s'il y a des questions de façon à aller à l'essentiel des intérêts de chacun.*

*Question est posée sur la formation des commissaires pour la discipline, par Jean Marc MAURAN ? Réponse : la formation est assurée par Alain BANEGUES pour les formations fédérales régionales et nationales, lui n'interviendra que sur la formation des commissaires pour apporter les dernières précisions*

*FIPS sur la compétition du championnat du monde qui aura lieu au mois d'octobre à Frontignan.*

*Question est posée sur l'option Big Game au niveau des licences par le club CPCC ? Réponse : l'option Big Game est pour le capitaine du bateau de façon à ouvrir l'autorisation de pêche au thon.*

*- 1 option Big Game = 1 autorisation = 1 fanion(30€)*

*Pour le quota et le nombre de bague, seule la DPMA détient pour le moment la décision qui déterminera l'arrêté.*

*Précision du responsable national Big Game inscrit au nouveau règlement de la discipline : tout club qui dépassera son quota se verra pénalisé pour l'année suivante, avec restitution immédiate de toutes les bagues. La prise de licence pour avoir le droit de pêcher le thon n'est pas garante d'avoir des bagues pour la capture seul le quota poids le détermine, elle donne seulement le droit à la pêche en no kill.*

*Le prix des fanions englobe le coût de gestion (temps, administratif, courriers etc..) mais surtout le transport sécurisé des bagues le tout pour 3900€ annuel, le retour des bagues est strict et impératif et lourd de conséquence lord de perte ou de destruction accidentelle (chien qui l'a mangé.. !!!).*

*Autre précision pour tous les pêcheurs qui font des concours nationaux et internationaux option Big Game à prendre dès l'enregistrement de la licence.*

*Tout autre membre de la FFPS peut prendre l'option Big Game s'il veut pêcher le thon. Question du club CPCC un invité peut-il pêcher le thon sur une embarcation qui a l'autorisation sans être licencié ? Réponse oui, mais sous sa propre responsabilité d'assurance en cas d'accident, les prises étant toujours liées au quota club et aux bagues.*

*Fin de la discussion*

*La réunion se termine par un moment convivial.*

Fait à Béziers le 11 février 2018

Le secrétaire de séance  
Christophe BARTHE

